

J'ACCUEILLE LA NATURE DANS MON JARDIN



POURQUOI JARDINER PLUS « NATURE » ?

Aménager son jardin pour la biodiversité, c'est à la fois faire un geste pour la planète et lui restituer un équilibre naturel.

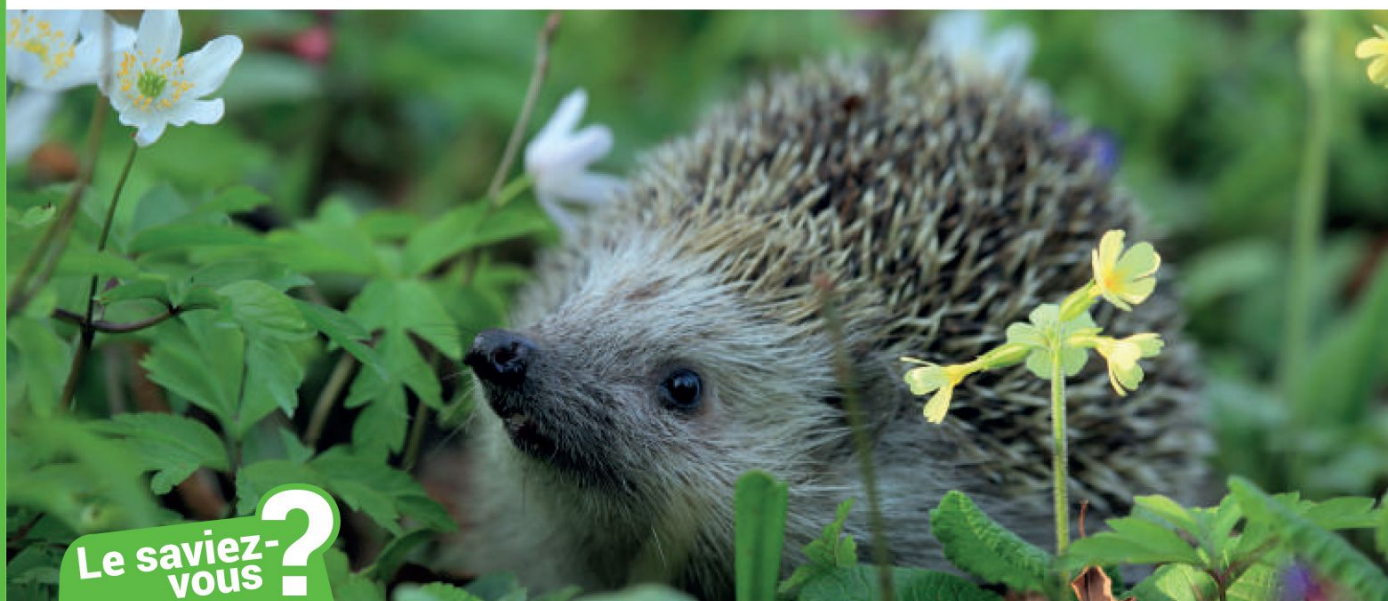
Le bon fonctionnement de notre planète est lié à la santé des écosystèmes. Une espèce qui disparaît, c'est un des maillons d'une chaîne qui est brisé, remettant en question la survie d'autres espèces...

Dans les régions où l'environnement a été transformé par l'urbanisation ou la standardisation des pratiques agricoles, les jardins peuvent être de véritables refuges de biodiversité.

Grâce à quelques gestes simples ou quelques petits aménagements, tout le monde peut rendre son jardin plus accueillant pour la biodiversité (plantes, insectes, oiseaux ou petits mammifères). Accueillir les insectes permet, par exemple, d'améliorer la pollinisation du potager ou du verger, et de bénéficier de prédateurs naturels contre les ravageurs, pucerons et cochenilles...



PLUS UN JARDIN EST BIODIVERSIFIÉ, PLUS IL RESSEMBLE À UN ÉCOSYSTÈME NATUREL, ET MIEUX IL SE DÉFEND CONTRE LES ALÉAS CLIMATIQUES ET LES RAVAGEURS.



Le saviez-vous ?

17 millions de français possèdent un jardin, ce qui représente plus d'un million d'hectares cultivés : la surface des jardins dans notre pays est ainsi 4 fois plus étendue que celle des réserves naturelles. Les jardins privés, composante fondamentale de la biodiversité, contribuent au maintien de populations végétales et animales.

ADHÉRER À LA CHARTE DES JARDINS NATURELS SENSIBLES

Le Conseil départemental de l'Essonne a décidé d'encourager la gestion écologique des espaces naturels privés en proposant aux particuliers une charte d'engagement conciliant jardinage et biodiversité

Les Jardins naturels sensibles (JNS) sont des espaces privés (jardin, balcons...), dont les propriétaires s'engagent, par la signature d'une charte, à respecter certains engagements pour un jardinage plus naturel.

L'opération des JNS a l'avantage d'être gratuite, non contraignante et accessible à chacun. En effet, tout propriétaire privé et/ou gestionnaire d'un espace naturel en Essonne est concerné.

Le signataire s'engage à appliquer au moins 2 des engagements « biodiversité » et au moins 1 engagement complémentaire :

Les engagements « biodiversité »

- 1 - Créer des zones de refuge et de nourrissage pour la biodiversité.
- 2 - Réduire voire abandonner l'utilisation de produits chimiques.
- 3 - Favoriser les insectes utiles.
- 4 - Privilégier les espèces végétales locales et les variétés anciennes.
- 5 - Entretenir son espace de façon différenciée.
- 6 - Favoriser les déplacements de la faune.

Les engagements complémentaires

- 7 - Limiter l'utilisation de la ressource en eau.
- 8 - Limiter l'éclairage nocturne.
- 9 - Sensibiliser son voisinage au jardinage naturel.
- 10 - Participer à des programmes de suivis écologiques.



L'objectif de l'opération JNS est de permettre à chacun de contribuer concrètement à la sauvegarde des espèces végétales et animales. Jardins privés, balcons, terrasses, cours, vergers... chaque espace petit ou grand est susceptible d'accueillir une faune et une flore relativement diversifiées.

Les JNS contribuent à renforcer le réseau écologique départemental. Il est donc utile d'apprendre à jardiner dans le respect de la biodiversité en utilisant les ressources naturelles de manière raisonnée. Cette gestion est un compromis entre un jardin ornemental et un lieu refuge pour la biodiversité.

INTÉGRER DES PLANTES INDIGÈNES

Les plantes indigènes sont celles qui poussent naturellement à un endroit ; elles ne sont pas importées d'autres pays.

Privilégier les espèces locales dans son jardin, c'est s'assurer d'avoir des plantes adaptées au climat, aux saisons et aux animaux qui vivent en équilibre avec elles. Elles seront donc plus résistantes et nécessiteront moins d'interventions, moins d'arrosages et moins d'engrais.

Pour les connaître, il suffit de se promener dans la campagne environnante. Les bords de chemins, les friches, les bois, sont de bons indicateurs sur la flore locale.



CONTACT

Département de l'Essonne

Direction de l'Environnement
Conservatoire des Espaces naturels sensibles
Boulevard de France - Évry-Courcouronnes
91012 ÉVRY Cedex

Tél. 01 60 91 97 34

espaces-naturels-sensibles@cd-essonne.fr

 @Montauger

8 IDÉES pour favoriser la biodiversité dans son jardin

- 1 Laisser une place à la nature sauvage.
- 2 Installer des plantes indigènes.
- 3 Éviter les pesticides.
- 4 Créer des abris.
- 5 Diversifier les habitats.
- 6 Lutter contre les espèces invasives.
- 7 Éviter les pollutions lumineuse et sonore.
- 8 Respecter la faune sauvage.



DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE



DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE



— TERRE D'AVENIRS —

Conception : CD91/DENV/CENS & Agence Artegaia/CDGraphiste, 2021
Crédits iconographiques : © pixabay, Istock, freepik.
Reproduction interdite sauf autorisation.